

# MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

## Décret n° du portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance

NOR : CCPB2113808D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de la relance et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances, notamment ses articles 13 et 56 ;

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

Vu l'avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale en date du ;

Vu l'avis de la commission des finances du Sénat en date du ;

Le Conseil d'État (section des finances) entendu,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. – Sont ouverts, pour 2021, à titre d'avance, des crédits d'un montant de 7 200 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement applicables aux programmes du budget général mentionnés dans le tableau 1 annexé au présent décret et inscrits sur des titres autres que celui des dépenses de personnel.

Art. 2. – Sont annulés à cette fin, pour 2021, des crédits d'un montant de 7 200 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement applicables au programme du budget général mentionné dans le tableau 2 annexé au présent décret et inscrits sur des titres autres que celui des dépenses de personnel.

Art. 3. – Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par le Premier ministre :

Jean Castex

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Bruno Le Maire

Le ministre délégué auprès du ministre de  
l'économie, des finances et de la relance, chargé  
des comptes publics,

Olivier Dussopt

## ANNEXE

TABLEAU 1

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	Numéro du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement ouvertes	CRÉDITS de paiement ouverts
<b>Plan d'urgence face à la crise sanitaire</b>		<b>7 200 000 000</b>	<b>7 200 000 000</b>
Prise en charge du chômage partiel et financement des aides d'urgence aux employeurs et aux actifs précaires à la suite de la crise sanitaire	356	500 000 000	500 000 000
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire	357	6 700 000 000	6 700 000 000
<b>Totaux</b>		<b>7 200 000 000</b>	<b>7 200 000 000</b>
<i>Dont titre 2</i>			

TABLEAU 2

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	Numéro du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées	CRÉDITS de paiement annulés
<b>Plan d'urgence face à la crise sanitaire</b>		<b>7 200 000 000</b>	<b>7 200 000 000</b>
Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire	358	7 200 000 000	7 200 000 000
<b>Totaux</b>		<b>7 200 000 000</b>	<b>7 200 000 000</b>
<i>Dont titre 2</i>			